



# PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV175-1 - Réglementation ERT/ERP : Ce qu'il faut savoir

Durée : 3h30

Type : Classe Virtuelle

## Public

Collaborateurs de services gestion/transaction en immobilier, d'entreprise et commercial

## Objectifs pédagogiques

- Connaître la réglementation sécurité applicable aux établissements recevant du public

## Pré-requis

Être un professionnel de l'immobilier

## Programme

### 1 - INTRODUCTION : QU'EST-CE QU'UN ERT ?

Définition et source réglementaire (Code du travail, arrêté de 1993, arrêté de 2003, circulaire DRT de

2003, décret de 2011...)

Classement et nomenclature

Exemples concrets

### 2 - COMMENT IDENTIFIER UN ERP ?

Critères de définition

Classement des établissements par catégorie et type

Exemples concrets

### 3 - LA REGLEMENTATION ET LA SECURITE APPLIQUEES AUX ERP

Obligations des différents acteurs (propriétaires, locataires et exploitants)

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)

Les principes de la prévention incendie



Document établi via  
la Plateforme F Immobilier  
[www.plateformef.com](http://www.plateformef.com)

Editeur accrédité : Meelk  
40 Rue du Louvre - 75001 Paris  
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €  
APE : 6201Z  
TVA Intra. : FR 24 844282863  
ICS : FR63ZZZ85B0FE



# PROGRAMME DE FORMATION

Les éclairages  
Les dégagements et issues de secours  
La stabilité a feu et les éléments coupe-feu

## 4 - LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Registres de sécurité : contenu et suivi  
Commission consultative de sécurité : fonctionnement, visites périodiques, avis de contrôle  
Rôles et pouvoirs du maire et du préfet  
Inspection du travail  
Organismes de contrôle.

## 5 - L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE D'UNE DEMANDE DE CLASSIFICATION

La demande de travaux ou de permis de construire  
L'étude de la demande par la mairie  
La saisine des commissions de sécurité et d'accessibilité  
L'étude du dossier  
Le retour de l'avis à la mairie (favorable /défavorable) + délais d'instruction  
L'information du demandeur  
Les recours  
Exemples concrets

## 6 - QUESTIONS/REPONSES

### Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.  
Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur [www.unplus.fr](http://www.unplus.fr)

### Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur [www.unplus.fr](http://www.unplus.fr)  
Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :  
- e-mail : [contact@unplus.fr](mailto:contact@unplus.fr)

### Matériel nécessaire





# PROGRAMME DE FORMATION

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.  
Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via  
la Plateforme F Immobilier  
[www.plateformef.com](http://www.plateformef.com)

Editeur accrédité : **Meelk**  
40 Rue du Louvre - 75001 Paris  
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €  
APE : 6201Z  
TVA Intra. : FR 24 844282863  
ICS : FR63ZZZ85B0FE